

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26135
---	---	----------------------------

SEANCE du : 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 16 juin 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Pierre BUREAU	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h02 et de 20h18 à 21h01	Nathalie GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Yannick CHARRIER, de 18h30 à 20h02 et de 20h18 à 21h01	Olivier GEFFARD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Florence PREAUD	
Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Elina PREAULT	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Emile BREGEON, pouvoir à Florence ERISSE	Sandra CAILTON, de 20h02 à 20h18	Yannick CHARRIER, de 20h02 à 20h18
Marie-Hélène GUIGNARD, pouvoir à David GABORIT	Nathalie MOREAU, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX	

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Document annexé et présenté en séance.

Dossier présenté par Madame le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-8, prévoyant que le Conseil Municipal des communes de 1 000 habitants et plus établit son Règlement Intérieur dans les six mois suivant son installation ;

VU l'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026.

CONSIDERANT que le Règlement Intérieur a pour objet de fixer les règles de fonctionnement interne du Conseil Municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

CONSIDERANT qu'il convient, à chaque renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à l'actualisation et à l'adoption d'un nouveau Règlement Intérieur afin de prendre en compte les éventuelles évolutions législatives, organisationnelles ou locales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le Règlement Intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération.
- **DE PRECISER** que ce règlement s'appliquera pour la durée du mandat municipal en cours, sauf modification ultérieure décidée par le Conseil Municipal.

Le Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTAIX

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260624-DG_DEL_2026_135-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 24 JUIN 2026